

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 141 du 08 décembre 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 08 décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 novembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LE CERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. J.F. LALY – B. DE REU – A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.- Cl. MAYEUX - B. CAILLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. GUIDEZ – Ph. LEFORT – H. COPIN – M. FLAHAUT – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.L. CANDAT – J.M. LECORNET – L. GUISE -

M. J.-Cl. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. M.GUIDEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. BONNART
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD.

Objet : Budget Principal 2016 – Décision Modificative N° 3

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté qu'une erreur matérielle s'est produite dans la reprise des résultats du compte administratif 2015 au moment de l'élaboration du budget supplémentaire 2016 entraînant une reprise partielle de ces résultats faussant le budget supplémentaire.

Monsieur le Président propose donc de modifier le budget supplémentaire 2016 voté lors du dernier conseil communautaire en adoptant une décision modificative permettant de rectifier les écritures comptables.

Monsieur le président rappelle à cet effet les résultats du compte administratif 2015 qui s'établissaient de la façon suivante :

- Art 002 - Excédent de Fonctionnement : 3 223 175,81 €
- Art 001 – Excédent d'Investissement : 547 129,22 €.

Monsieur le Président rappelle également qu'un état de restes à réaliser avait été dressé pour un montant de dépenses d'investissement de 910 000,00 € générant un besoin de financement de 362 870,78 € arrondi à 362 871,00 €.

Au regard des écritures votées au titre du budget supplémentaire 2016, Monsieur le Président propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- Recettes d'Investissement : + 420 624,00 €
 - o Art 001 – Excédent d'investissement reporté : - 511 933,00 €
 - o Art 1068 – Fonds capitalisés : + 362 871,00 €
 - o Art 021 – Virement de la section de fonctionnement : + 569 686,00 €
- Dépenses d'Investissement : + 420 624,00 €
 - o Opération 17 - OPAH : + 70 000,00 €
 - Art 20422 Subventions Particuliers et caisse d'avance : + 70 000,00 €
 - o Opération 30 – Urbanisme : + 350 624,00 €
 - Art 202 – Frais de réalisation du PLUi du Sud Artois : 350 624 ,00 €
- Recettes de Fonctionnement : + 1 315 155,00 €
 - o Art 002 – Excédent de Fonctionnement reporté : + 1 315 155,00 €
- Dépenses de Fonctionnement : + 1 315 155,00 €
 - o Compte 011 - Dépenses à caractère général : + 745 469,00 €
 - Art 60613-020 : + 100 000,00 €
 - Art 611-423 : + 150 000,00 €
 - Art 611-820 : + 7 000,00 €
 - Art 617-020 : + 100 000,00 €
 - Art 6132-020 : + 100 000,00 €
 - Art 6135-421 : + 60 000,00 €
 - Art 6288-421 : + 200 000,00 €
 - Art 63512-020 : + 28 469,00 €
 - o Art 023 – Virement à la section d'investissement : + 569 686,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la décision modification n°3 du budget général 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux différentes écritures prévues par cette décision modificative.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Décembre 2016 et transmission en Préfecture le 08 décembre 2016.

Pour extrait conforme.

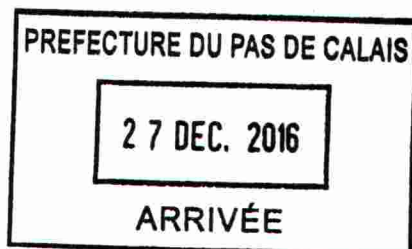
Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 8 décembre 2016 et transmission
en Préfecture le 8 décembre 2016

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président
Jean-Jacques COTTEL



2016-141 - 8/12/2016

Budget Principal 2016 – DM n°3